



Jean-Claude Drouin

Les élections législatives au début de la III^{ème} république : caducisme, mitchellisme, laroizisme et chaignisme dans l'arrondissement de La Réole : 1871-1914

In *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du troisième colloque tenu à Monségur et Saint-Ferme les 19 et 20 octobre 1991, CLEM, 1992, pp. 135-142.

↳ Conditions d'utilisation : l'utilisation du contenu de ces pages est réservée à un usage personnel et non-commercial. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable du CLEM. Contact : clempatrimoine@free.fr.

↳ Citer ce document : Drouin (Jean-Claude), Les élections législatives au début de la III^{ème} république : caducisme, mitchellisme, laroizisme et chaignisme dans l'arrondissement de La Réole : 1871-1914, *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du 3^e colloque tenu à Monségur et Saint-Ferme les 19 et 20 octobre 1991, CLEM, 1992, pp. 135-142.
<http://www.clempatrimoine.com>

Les élections législatives au début de la III^e République : caducisme, mitchellisme, larozisme et chaignisme dans l'arrondissement de La Réole (1871-1914)

JEAN-CLAUDE DROUIN
*Université Michel de Montaigne,
Bordeaux III*

Comment la France est-elle devenue républicaine aux débuts de la III^e République ? Cette question maintenant classique, on peut se la poser pour l'Entre-Deux-Mers oriental. Elle a déjà été posée et résolue en grande partie par Robert Arambourou dans sa thèse de 3^e cycle soutenue en 1962¹. Nous reprendrons ses conclusions en y ajoutant nos observations et en nous posant d'autres questions : comment rendre compte du déclin progressif des adversaires de la République ? Comment expliquer la flambée boulangiste ? Comment interpréter la lutte des personnes et des clans à l'intérieur même du camp des républicains vainqueurs ?

Notre première hypothèse est d'affirmer dès 1871 la personnalisation des options politiques dans des individus fortement enracinés dans la vie locale et l'histoire nationale. Dès février 1871 Armand Caduc, l'ancien proscrit de 1851 devenu l'avocat républicain du barreau de La Réole après l'amnistie de 1859, figure sur la liste républicaine de Gambetta soutenue par le journal *La Gironde*.

Au mois d'octobre 1872 Caduc considéré comme radical fut choisi comme candidat à l'assemblée nationale lors d'une élection partielle par le congrès républicain de la Gironde. Il fut préféré à Mie,

avocat périgourdin ultra-radical, et à Dupouy, candidat libre-échangiste de la ligue électorale républicaine. Son adversaire conservateur était de Forcade de La Roquette ancien serviteur important du Second Empire : sénateur, ministre et président du conseil général. Caduc fut élu dans le cadre départemental mais son concurrent l'emporta dans l'arrondissement de La Réole. Caduc resta député jusqu'en 1876 mais les bonapartistes restent fortement installés dans l'arrondissement.

Étudions l'élection complémentaire du 29 mai 1874 qui se déroula pour remplacer Amédée Larrieu, propriétaire du célèbre vignoble de Haut-Brion et député républicain. Les républicains proposèrent Bernard Roudier, ancien magistrat, grand propriétaire et conseiller général de Pujols. Roudier fut très attaqué par Pierre A. Issartier, ex-maire et conseiller général de Monségur, qui lui reprocha ses liens anciens avec les bonapartistes avant 1870 : le préfet Bouville et le baron Jérôme David en particulier. Le comité libéral conservateur proposa le propre frère du député défunt, l'amiral Larrieu, qui à la différence de son frère représentait la coalition des royalistes (orléanistes et légitimistes). Enfin une troisième candidature fut suscitée : celle du général Bertrand, fils du célèbre général qui avait accompagné

Napoléon 1^{er} à Sainte-Hélène et qui avait ramené ses cendres à Paris en 1840. Partisan de l'appel au peuple, libre-échangiste, partisan du retour de la dynastie des Bonaparte, le général Bertrand fut soutenu par le *Journal de Bordeaux* et le *Girondin* de l'ardent publiciste Judde de la Rivière.

Si Roudier fut élu par l'ensemble du département, le général Bertrand arriva en tête dans l'arrondissement.

Ainsi, jusqu'en 1876 la candidature bonapartiste rassemble les conservateurs hostiles à la République et généralement les candidats bonapartistes sont de grandes personnalités qui possèdent un nom et une carrière fortement « impérialistes ».

Mais on retrouve cette accentuation de la personnalisation dans la candidature et le succès en Gironde d'Armand Caduc qui représente la vieille génération républicaine de 1848.

Par « caducisme » on peut entendre l'attachement des « républicains de la veille », ceux de la II^e République et du Second Empire, à un homme victime de la proscription bonapartiste. Mais, en fait, en 1872 l'arrondissement de La Réole fut loin de voter massivement pour « l'enfant du pays » : il n'eut que 25,7 % des inscrits contre 38,1 % au candidat bonapartiste et

37,3 % d'abstentions. Le phénomène de « caducisme » est plus net quelques années plus tard, en 1881 et 1885, lorsque Caduc fut élu député de La Réole puis sénateur de la Gironde, en tant que symbole historique d'une longue permanence républicaine.

Il est donc exagéré de parler pour l'ensemble de l'arrondissement de « caducisme » sauf peut-être à La Réole où les républicains conservent la majorité en mars 1874 alors que les bonapartistes l'emportent partout ailleurs.

Lors de la campagne de mars 1874 le préfet Pascal avait fait venir de Paris un journaliste pour diriger la campagne de l'amiral Larrieu, candidat de l'« Ordre moral » alors au pouvoir. En l'espace de deux ans ce jeune journaliste né en 1839, Robert Mitchell, réussit à s'imposer et à battre aux élections de février 1876 le député sortant, le républicain Caduc par 7703 voix contre 5807.

Il semble possible de parler de « mitchellisme » car, malgré les variations politiques de Robert Mitchell, un grand nombre d'électeurs lui sont restés fidèles pendant plusieurs décennies. Bien que considéré par certains comme étranger au pays, Mitchell s'est appuyé sur de solides comités locaux et des services d'ordre qui n'hésitaient pas à user de la force. Il s'agit souvent plus de l'attachement à une forte personnalité que de l'expression d'opinions politiques précises.

Que peut-on dire de Robert Mitchell ? Né à Bayonne en 1839 de père anglais et de mère espagnole pendant les guerres carlistes en Espagne, il reçut, selon une légende, dès sa naissance le titre de capitaine de la part de son parrain, le prétendant don Carlos. Ayant opté pour la nationalité française à sa majorité, il commença une carrière journalistique dans les journaux impérialistes du Second Empire *Le Pays*, *Le Nord*, *L'Étendard* et surtout,

fut le soutien d'Emile Ollivier au *Constitutionnel*. Après 1871 il mena des campagnes à la fois contre Thiers dans *Le Courrier de France* et contre la restauration monarchique de Henri V. Propriétaire et rédacteur de feuilles à Paris (*Le Soir*) et à Bordeaux (*La Province*), Robert Mitchell était un artiste de la plume et du verbe. Orateur brillant, volontiers démagogue, il provoqua dans le département soit l'enthousiasme et la passion, soit la haine et la jalousie. Très souvent ses adversaires lui reprochaient son origine étrangère, en étant fiers de se proclamer « enfants du pays » nés et élevés parmi les futurs électeurs. Ce n'était pas le cas de Robert Mitchell arrivé dans l'arrondissement en 1874 mais il n'hésita pas à publier ses professions de foi et ses circulaires en gascon !

Lors de l'élection de 1876 le candidat républicain Armand Caduc ne mena pas un combat très rude. L'ancien proscrit de 1851 semblait rallié au régime constitutionnel installé par Mac-Mahon et les lois constitutionnelles de 1875.

La bataille fut plus rude en octobre 1877 : Mitchell fut élu par 7956 voix (46,7 % des inscrits) contre 6762 voix (39,4 %) à son concurrent républicain Charles Dumoulin. Ce dernier, issu d'une famille connue à La Réole, grand propriétaire aux Esseintes, avait été procureur de la République en 1870 et adjoint au maire de Bordeaux. Malgré sa notabilité républicaine il ne put battre le candidat officiel qui portait alors les couleurs du bonapartisme : Mitchell fut député de 1877 à 1881.

Mais Mitchell, « mac-mahonien » et bonapartiste, membre actif du groupe de l'appel au peuple, ne fut pas retenu comme candidat en 1881. L'homme qui défendait à la fois l'Empire et le catholicisme se rendait compte que l'Empire était impossible à restaurer et que le catholicisme subissait des coups sévères avec les

grandes lois votées par les républicains au gouvernement à partir de 1880. C'est sur le thème de la laïcité qu'Armand Caduc fut à nouveau élu député en 1881 avant de devenir sénateur en 1885.

Le républicanisme réolais et de l'Entre-Deux-Mers oriental s'était incarné dans le proscrit de 1851, il choisit pour lui succéder un notable local, Léon Laroze qui fut élu sur la liste républicaine modérée où il figurait en dixième position d'après les dosages du congrès républicain.

Le « mitchellisme » c'est-à-dire l'engagement pour une forte personnalité elle-même favorable à l'appel au peuple avait maintenant un concurrent sérieux : le « larozisme » c'est-à-dire un système fondé sur un réseau de relations parmi les élites locales ralliées à la République synonyme de régime d'ordre nécessaire.

Léon Laroze est né le 21 janvier 1835 dans une famille de propriétaires viticulteurs. Il est par sa mère, née Feuilhade-Chauvin, parent du magistrat Feuilhade-Chauvin (1796-1861) député de Libourne de 1842 à 1851. Propriétaire du château du Coin, maire de Saint-Martin-de-Lerm, il avait propagé les idées libérales et républicaines. Les élections de 1885 sont différentes des précédentes car comme en 1871 elles se déroulent au scrutin de liste départemental. Dans l'arrondissement, la liste de l'Alliance conservatrice l'emporte (43,2 % des électeurs) alors qu'elle est minoritaire dans le département. La liste républicaine comprend bien deux Laroze : Léon et Alfred mais contrairement à ce que dit Robert Arambourou il ne s'agit pas de deux frères mais certainement de parents éloignés. Léon Laroze, élu pour La Réole, défend comme ses colistiers « *l'union contre le drapeau blanc, les nobles et les prêtres* », il est artisan de la République c'est-à-dire de l'ordre nécessaire à la prospérité des affaires et à la jouissance des droits et libertés. Ces for-

mules vagues peuvent rassurer et rallier de nombreux conservateurs venus de l'orléanisme du parti de l'Ordre et de l'Ordre moral. Les républicains sont solidement installés depuis quinze ans au pouvoir et bénéficient d'un préjugé favorable d'un nombre croissant d'électeurs.

Quatre ans après, lors de la crise boulangiste la lutte est ardente entre Léon Laroze et Robert Mitchell. Le premier a créé à La Réole en 1886 en compagnie de Caduc et de Boutaricq, conseiller général de La Réole, l'Alliance démocratique et a réussi en 1889 à se faire élire conseiller général du canton de Monségur contre Mitchell. Ce dernier est parfois qualifié de « bonapartiste » par la préfecture mais en fait il se dit lui-même rallié sans hésitation au patriotique programme de Boulanger : réconciliation nationale, République nationale. Il est soutenu par des journaux bordelais *le Nouvelliste*, *le Girondin* qui le déclarent conservateur, mais aussi par *la France*, feuille radicale, qui le proclame républicain. En fait, Mitchell est alors révisionniste-boulangiste après avoir été bonapartiste et avant de devenir nationaliste. Lors de la campagne électorale les accusations et les insultes opposent les deux candidats. A côté de Laroze « enfant du pays » Mitchell est présenté comme un « étranger » ; on l'accuse de vouloir le renversement de la République ce qui serait le signal de la guerre entre les prétendants, de la guerre civile et de la guerre étrangère.

Mitchell, lui, accuse son adversaire d'être inactif dans les commissions, d'avoir voté le droit sur les sucres et de n'avoir pas soutenu une allocation pour le chemin de fer de La Sauve à Eymet.

Plus gravement Judde de la Rivière dans *le Girondin* accuse les ancêtres de Léon Laroze d'avoir facilement acquis les biens nationaux : « *Semer la révolution à notre époque ! Y-a-t-il songé ce petit-fils de l'acquéreur de Maison Noble dont M. de Chalons*

n'a jamais reçu le prix ? Ce petit fils de sans-culotte terroriste, y-a-t-il songé ?... Si M. Laroze s'imagine proscrire et spolier de leurs biens les propriétaires d'aujourd'hui comme son ancêtre et ses complices le firent autrefois, qu'il sache que nous sommes quinze mille paysans dans nos six cantons, qui possédons, qui pensons, qui votons et qui maudissons les filous politiques autant et plus peut-être que les voleurs de grand chemin ».

Pour les élections d'août 1893, Mitchell se présente maintenant comme un républicain rallié et protectionniste, il a pour adversaire le fils de Léon Laroze, Pierre Laroze né en 1861, avocat au barreau de Paris en 1883 et auditeur au Conseil d'Etat depuis 1887. Il a été choisi par le congrès républicain en juillet 1893 par 162 voix contre 43 à son concurrent, Gabriel Chaigne alors procureur de la République à Mont-de-Marsan.

Les conseillers généraux et d'arrondissement de cinq cantons critiquent fortement Mitchell et font l'éloge de Laroze : « *il est un enfant du pays et nous ne subirons pas l'humiliation d'être représentés par un étranger. Socialistes, pouvez-vous voter pour l'homme de toutes les réactions ? Electeurs hostiles à la République, êtes-vous sûrs que l'homme en qui vous avez mis votre confiance ne vous trahira pas un jour comme il a trahi tous les partis ? Habitants des campagnes, pouvez-vous voter pour celui qui ne possède pas un lopin de terre, qui ni connaît rien à vos intérêts ?*

Pouvez-vous voter pour l'étranger qui déverse l'outrage et la calomnie sur ceux qui veulent lui tenir tête ? ».

En fait, « le mitchellisme » a perdu du terrain, une partie des électeurs de Mitchell ayant voté davantage pour Laroze que pour le parti républicain. Ainsi se forme le « larozisme », concentration au centre des partisans d'une république modérée et conservatrice. Les républicains et les défenseurs de l'ordre social ont

choisi des candidats originaires de l'arrondissement — et non l'anglo-espagnol Mitchell — et qui possèdent d'importantes propriétés. La famille Laroze est le modèle de ces candidats et députés.

De 1893 à 1902 le « larozisme » triomphe. En 1898 il n'y a pas d'adversaire à droite ; Pierre Laroze député sortant est désigné à l'unanimité comme candidat républicain. Il a contre lui un horloger de Saint-Macaire, Pierre Sudraut, membre du P.O.F., et Henry Duc « républicain agricole, radical » pactiste, soutenu comme Mitchell en 1893 par *La France*, *le Nouvelliste* et *le Girondin*. Le journal de Laroze *l'Union* voit dans Henry Duc « *le candidat des réactionnaires, de droite et de gauche, la doublure de Mitchell, l'étoffe en moins* ». *Le Nouvelliste* de son côté s'en prend à Laroze qui se contente d'accorder des « *places et des faveurs pour le petit groupe de politiciens qui dirigent la loge de la Réole et terrorisent l'arrondissement* ». Malgré cette campagne Pierre Laroze conserva facilement son siège en réalisant à son profit l'union des centres.

Le « larozisme » est peu solide comme le montrent les élections de 1902 ; la candidature de Robert Mitchell lui enleva une partie des voix obtenues de la droite alors qu'un radical Gabriel Chaigne lui enlève des voix à gauche.

Gabriel Chaigne est un « enfant du pays » : fils d'un instituteur, né aux Esseintes en 1859, licencié en droit à Bordeaux, avocat et magistrat, il était devenu procureur de la République à Mont-de-Marsan puis à Cahors. Aidé de Charles Dumoulin, candidat en 1877, il organise un comité d'action et de défense républicaine pour soutenir sa candidature. Il se présente comme spécialiste des questions agricoles et viticoles en tant que conseiller de la société des viticulteurs de France.

Laroze tente de grouper autour de lui « *les conservateurs de la propriété, de la*

liberté, de la république ». Quant au comité nationaliste son but est de provoquer un ballottage. Ce fut le cas. Aucun des deux candidats « républicains » ne voulut se désister. Après des échanges d'articles extrêmement violents entre les trois candidats, Gabriel Chaigne fut élu grâce au maintien de Mitchell qui voulait débarrasser l'arrondissement de la « coterie mal-faisante » de Laroze. Selon R. Arambourou « *la défaite du larozisme n'est pas seulement celle d'un clan politique elle brise la domination des notables, libère ceux qui y furent si longtemps assujettis...* ».

Gabriel Chaigne fut élu au second tour par 39,5 % des voix des inscrits contre 33,2 % à Pierre Laroze et 11,6 % à Mitchell qui s'était maintenu au second tour. Pierre Laroze ne se représenta pas en 1906 et devint secrétaire général puis gouverneur du crédit foncier.

Le « chaignisme » se voulait la forme locale « *de la République des Humbles et des Petits* » annoncée par Gabriel Chaigne en 1902.

Mais rapidement le « chaignisme » perdit de son originalité et s'appuya de plus en plus comme son adversaire sur la clientèle locale. L'aspect du radicalisme s'estompe progressivement si bien que Georges Chaigne n'eut pas l'investiture du comité départemental. Très vite le « chaignisme » a été accusé de faire la fortune personnelle du député.

En 1910 le journal *L'Union* attaque « *M. Chaigne, venu en sabots, n'a pas tardé à se refaire et à apparaître aux yeux des petits et des humbles superbe et reluisant de graisse. Aujourd'hui au bout de huit ans (1902) il possède une belle propriété, des métairies, et une villa près d'Arcachon, une usine dans le Lot, etc... qu'a-t-il donné aux petits et aux humbles ? Rien !* ».

Aux élections de 1906 Chaigne soutenu par l'Alliance démocratique est élu sans difficulté en battant ses adversaires : le

commandant Bouché soutenu par le comité de l'union républicaine et le nationaliste Martin qui prend en quelque sorte la place de Mitchell.

Mais en 1910 le « larozisme » qui subsiste malgré le départ de P. Laroze pour Paris, trouve un nouveau candidat contre Chaigne qui se dit le seul candidat de l'Alliance républicaine démocratique. Le candidat nouveau est Auguste Borderie, né en 1861, avocat à Bordeaux et conseiller général de Monségur depuis 1907. Il est comme Laroze un riche propriétaire terrien avec des domaines à Bacalan, à Cadaujac, à Sainte-Foy-la-Grande et à Monségur (La Tuilerie). Les étiquettes ne veulent plus rien dire de précis : Borderie est soutenu par le « *comité de réformes et de concentration républicaine démocratique* » tandis que Chaigne est présenté par le comité d'action et de défense républicaine. Auguste Borderie, issu d'une famille bonapartiste, est passé par le radicalisme si bien que le préfet le qualifie de « réactionnaire » et le journal *l'Union* de « républicain non douteux ». Borderie termine sa profession de foi en s'écriant « *Vive la République des Agriculteurs et du Peuple* ». Auparavant il promet de distribuer à ses électeurs le supplément de traitement accordé aux députés et de demander une réduction de ce traitement qui serait versée aux caisses de retraite ouvrières et paysannes ou pour une allocation quotidienne de vin aux soldats. Ce programme plaît certainement car il est élu au premier tour par 7 333 voix contre 6 776 à Gabriel Chaigne. Le canton de Monségur a donc fourni le député de l'arrondissement entre 1910 et 1914.

Gabriel Chaigne étant mort en juin 1910, son fils Georges lui succède comme Pierre Laroze avait succédé à son père. Conseiller général de La Réole en 1912, avocat, il se présente en 1914 comme républicain de gauche. Le député sortant Auguste Borderie est parfois critiqué

comme « caméléon politique » car il se présente alors sous l'étiquette de radical, soutenu par *La Dépêche du Midi* alors que *La France de Bordeaux* soutient Chaigne. La situation est complexe aussi bien que soutenu par le comité radical de La Réole, Chaigne n'a pas le soutien de la fédération radicale de la Gironde car il est inscrit à l'Alliance démocratique.

Auguste Borderie est hostile à la loi des trois ans et à la représentation proportionnelle, ses adversaires lui reprochent d'avoir gardé les 6 000 francs promis aux électeurs. Malgré son étiquette de gauche Borderie était un élu de la droite ; il est battu en 1914 par Georges Chaigne qui continue l'évolution amorcée par son père vers le centre droit. En outre, la défense de la loi des trois ans est un point fort du programme de Chaigne qui l'emporte par 7721 suffrages contre 5732. C'est l'union des modérés qui assure la majorité. Les Laroze et les Chaigne sont donc des « associés-rivaux » : au-delà des rivalités et des haines personnelles, les deux familles et leurs alliés défendent finalement la même conception de la politique : les représentants d'une famille peuvent hériter de qualités techniques d'administrateur et de gestionnaire qui les rendent aptes à exercer des fonctions civiques et un rôle politique. Candidats aux élections, c'est le suffrage universel qui leur donne les responsabilités pendant une ou plusieurs législatures de représenter les intérêts de leur région à la Chambre. Mitchell qui n'était pas originaire de la région, s'est imposé par ses qualités de tribun parfois démagogue mais il n'a pas pu survivre politiquement à la décadence du bonapartisme et au feu de paille du boulangisme. Les deux Laroze, les deux Chaigne et même Borderie, malgré ses fluctuations politiques, possédaient des atouts plus importants : des racines familiales, un étroit réseau de relations dans l'Entre-Deux-Mers, à Bordeaux et à Paris, des formations juridiques, des propriétés et des

exploitations. La République des comités qui filtre étroitement les candidatures préfère ces hommes modérés, propriétaires moyens aux trop fortes personnalités au tempérament autoritaire et au verbe emporté comme l'était Mitchell. Ainsi, en 1914 plus personne ne met en cause la forme de la République : le conservatisme social l'emporte sur la controverse politique. On retrouve finalement le grand parti de l'ordre de 1849 : orléanistes, légitimistes, bonapartistes, catholiques se sont ralliés à la République modérée.

Une hypothèse pour expliquer le déclin des adversaires de la République est à rechercher dans les événements généraux. Les morts des prétendants impérialiste en Afrique du Sud et légitimiste en Autriche (1883) ont découragé un grand nombre de bonapartistes et de royalistes. A la mort du prince impérial, les princes Jérôme et Victor-Napoléon ont eu chacun leurs partisans, de même entre 1883 et 1893 les monarchistes se sont davantage divisés entre orléanistes, légitimistes (Blancs d'Espagne) et même ralliés à la République après l'encyclique de Léon XIII.

En 1881 il y a deux candidats impérialistes contre Armand Caduc : Joinville Gauban qui obtient 5619 suffrages et Judde de la Rivière « jérômiste » rédacteur en chef du journal *Le Drapeau de l'ordre*, qui est choisi par 563 électeurs alors que Caduc l'emporte avec 6786 voix soit 39,7 % des inscrits contre 33,1 % à Gauban et seulement 3,1 % à Judde de la Rivière. La crise des années 1880 a détruit l'organisation traditionnelle et a facilité les progrès des républicains, le ralliement de 1893 leur a permis de triompher. La dernière occasion manquée des conservateurs est l'élection législative de 1885 au scrutin de liste : finalement la liste conservatrice groupant royalistes et impérialistes est battue par la liste républicaine modérée où Léon Laroze représente La Réole. Parmi les membres du « Parti de



Fig. 1.
Monument funéraire
à la mémoire d'Armand Caduc,
cimetière
de La Réole.
(Cliché M.C. Jean).

l'Ordre », Robert Mitchell est au neuvième rang parmi les impérialistes Haussmann et Troplong, les royalistes Lur-Saluces et Decazes. Les Girondins ont à la majorité voté pour la liste républicaine conduite par David Raynal et où figure en troisième position le pasteur protestant et franc-maçon Jules Steeg. A partir de 1885 *Le Nouvelliste de Bordeaux* fondé en 1882 ne cessa sous la direction de A. Cordier et d'Auguste Ramonet de critiquer la « République des juifs, des protestants et des francs-maçons ».

La presse de l'arrondissement de La Réole semble aussi dynamique que celle des arrondissements de Bazas, de Libourne ou même de Blaye. En 1895 on trouve trois feuilles politiques : *Le Girondin* encore bonapartiste, fondé en 1868, paraissant trois fois par semaine sous la direction de E. Lecourt et Michel Du Cos, *l'Indépendant réolais* depuis 1899 et *l'Union* (1840) bi-hebdomadaire républicain dirigé par Vigouroux. Trois hebdomadaires pour une ville de 4 177 habitants c'est une bonne moyenne. D'autres arron-

dissements présentent la variété des options : *l'Union Monarchique* et *l'Union Républicaine* dans l'arrondissement de Libourne, *l'Avenir de Blaye* (républicain de gouvernement), *Le Blayais* (républicain progressiste) et *l'Espérance* (conservateur) dans l'arrondissement de Blaye. Les arrondissements de Lesparre et de Langon sont plus pauvres, un seul titre : le *Journal du Médoc* (1884) et *l'Eclairer de Langon* (1895). Pour La Réole on compte donc deux feuilles républicaines et une seule bonapartiste, il n'y a plus d'organe royaliste comme à Libourne.

En plus du développement de la presse qui a permis l'affirmation des sentiments républicains diffusés aussi par les quotidiens de Bordeaux *La Gironde* puis *La Petite Gironde*, il faut insister sur l'essor du groupe des petits et moyens propriétaires et de celui des grands et très grands propriétaires qui ont été particulièrement sensibles à la propagande républicaine. C'est le cas à Monségur où cinq grands propriétaires détiennent 27,5 % du sol, les très petits propriétaires, très nombreux,

couvrent 30,5 % du territoire communal alors que les biens des hors-commune occupent 14 %, restent donc 28 % pour les petits et moyens propriétaires, groupe intermédiaire qui, selon les études précises de Robert Arambourou joue un rôle déterminant dans l'orientation du corps électoral. La lutte pour les mairies fut difficile entre 1873 et 1881 : finalement les républicains l'emportèrent à Sauveterre ; le maire, président du Cercle de la Paix, et son adjoint, un libraire imprimeur, font voter en 1879 l'acquisition de deux bustes de la République et suppriment en 1880 le traitement du vicaire témoignant ainsi très clairement de leurs convictions républicaines.

Dans le cadre du canton de Monségur un personnage a joué un rôle important comme faiseur de députés avant de devenir lui-même sénateur : Pierre-Antonin Issartier. Monségur chef-lieu de canton s'étend sur près de 1000 hectares et connaît une forte densité de population. Les républicains ont constamment la majorité groupant plus de la moitié du corps électoral mais Monségur est isolée au milieu d'un canton franchement bonapartiste au début de la III^e République.

Le maire P.A. Issartier est un docteur en médecine, né à Miramont en 1816. Son père Jean Issartier avocat à Marmande de 1816 à 1828 s'était fixé à Cours en 1833 pour s'adonner à l'agriculture. Son fils continua la même activité et écrivit beaucoup sur les problèmes techniques en particulier *La culture des arbres fruitiers en plein vent* (1862). Conseiller municipal en 1848, d'arrondissement, général en 1866, il était maire en 1870, réélu en 1871. Issartier fut l'objet de tracasseries : remplacé par arrêté préfectoral en 1874, il reprend ses fonctions en 1876 mais le conseil est à nouveau suspendu en 1877. Lors de la fin de l'ordre moral, Issartier prend sa revanche et est élu sénateur en 1877, il occupa cette fonction jusqu'à sa mort sur-

venue à Monségur le 22 mai 1887. Issartier docteur en médecine, grand propriétaire agronome, horticulteur et arboriculteur est le type du notable local, républicain de formation. Il avait fait ses études à Paris avant 1840, avant d'entrer dans la vie publique en 1848 sous la II^e République mais c'est surtout la III^e République qui lui a permis d'accéder aux hautes charges. Il est le porte-parole de la tendance anticléricale qui se prolonge après lui : en 1879 une délibération du conseil municipal refuse de concéder un terrain pour la sépulture des sœurs de l'hôpital. Le conseil est alors composé uniquement par des habitants du bourg : des artisans, des commerçants, un vétérinaire et un petit propriétaire.

Au Sénat, Issartier avait pour collègue l'autre grand nom du républicanisme, de l'Entre-Deux-Mers, Armand Caduc, lui aussi un « quarante-huitard », rédacteur du journal *La Tribune*, l'ancien proscrit de 1851. Elu en 1885 à la chambre haute, Caduc fut réélu en 1888 et 1902. Il mourut en août 1902 et eut des obsèques religieuses. Son tombeau à La Réole est surmonté d'un buste en marbre de Guillaume Soget, sculpteur réolais. Mort à 84 ans, Caduc est le modèle de l'homme politique de l'Entre-Deux-Mers : né à Targon, fils d'un propriétaire viticulteur, licencié en droit à Bordeaux (1841), journaliste, il revint après son exil comme avocat au barreau de La Réole où il fonda en 1881 le cercle du Progrès. Député, sénateur, il était devenu un nouveau notable républicain dont la sœur Anne-Rose épousa le sous-préfet de La Réole, Gravier.

Ainsi, les classes nouvelles annoncées par Gambetta s'emparaient progressivement du pouvoir politique : Issartier docteur en médecine et Caduc avocat avaient réussi à siéger dans « le grand conseil des communes de France », représentant la Gironde mais aussi Monségur et La Réole.

Quant aux électeurs socialistes ils sont toujours très minoritaires : Michel Jeantien (né en 1859 à Cadillac), ouvrier tonnelier à Saint-Macaire et présenté par le comité des travailleurs républicains ne recueille que 90 suffrages en 1893. En 1898 Pierre Sudraut, horloger à Saint-Macaire est le candidat du P.O.F. (Parti Ouvrier Français), socialiste guesdiste ; choisi par le congrès de Bègles de 1898 il est « pacifiste ». Il présente dans son programme : la limitation de la journée de travail à huit heures, la suppression du travail de nuit, l'abolition des coopératives patronales. Son résultat final est très modeste : 2,5 % d'inscrits, soit 408 électeurs, votèrent pour lui. On ne compte pas de candidats socialistes en 1902 et 1906. Puis à nouveau en 1910, les socialistes formant la S.F.I.O. depuis 1905, présentent un candidat : un avocat bordelais Antoine Luzzi (né en 1873) habitant rue Saint-Genès. « Etranger au pays », il n'obtient que 389 suffrages. Ces quelques dizaines de socialistes réolais se retrouvent 441 en 1914 lorsqu'ils votent pour Antoine Cayrel (né en 1887) mécanicien à Bordeaux. Le fait de ne pas résider à La Réole ou à Monségur et de représenter les thèses marxistes et collectivistes n'étaient pas des atouts au début du XIX^e siècle aux yeux des électeurs de l'Entre-Deux-Mers.

En conclusion, il apparaît que l'Entre-Deux-Mers oriental a été entre 1871 et 1914 le champ d'action de plusieurs mouvements qui représentaient chacun un complexe idéologique différent, une constellation d'idées et de sentiments.

Chaque complexe était constitué d'éléments qui pouvaient être contradictoires mais qui avaient tous leurs racines dans les mentalités. Tout d'abord le *caducisme* représente l'image de la Marianne de 1848 prête à s'unir avec l'église catholique pour planter l'arbre de la Liberté. Ensuite le *mitchellisme* en plus de la fidélité à un homme qui avait une très forte présence,

a incarné successivement le retour aux Bonaparte, la république plébiscitaire et le nationalisme intransigeant, toujours avec le catholicisme comme profession de foi et la volonté de regrouper les extrêmes pour battre les opportunistes du centre. En troisième lieu, le *larozisme* est un système familial fondé sur l'appartenance profonde au milieu local des propriétaires fonciers, ralliés à la République conservatrice de la propriété. Les liens familiaux avec les Feuilhade-Chauvin et Hubert-Delisle font des Laroze les héritiers et les continuateurs des notables de la Monarchie de Juillet. Partisans avant tout de l'ordre social, ils trouvent en la République le meilleur rempart contre les défenseurs de la monarchie et contre les anarchistes. Bien placés à Paris pour obtenir des places et des faveurs, ils ont mis en place un réseau de soutien réciproque avec leurs « grands électeurs » dans les comités locaux et les conseils élus. Leurs adversaires les accusent en outre d'être les agents de la franc-maçonnerie.

En 1902, le rédacteur de *l'Union* faisait ainsi l'éloge de Pierre Laroze « *par sa situation de fortune, ses grandes relations, les solides amitiés dont il s'est entouré et l'estime générale dont il jouit à juste titre il (Laroze) peut beaucoup pour tous ceux qui auront besoin de lui* ». P. Laroze, patronné par l'Alliance démocratique, associe donc le conservatisme social et le progressisme politique. Sur le plan local il donne aux notables de son parti un rôle d'intermédiaires indispensables. Candidat de la gauche P. Laroze après 1898 vote ensuite contre le ministère Waldeck-Rousseau et contre la loi sur les associations de 1901. Chaigne, lui, a compris davantage les fondements de l'anticléricalisme des paysans et il est partisan de la Séparation. Le *chaignisme* est l'expression des sympathies des paysans qui reconnaissent dans le fils de l'instituteur devenu haut magistrat une réussite personnelle, symbole de la promotion sociale qu'ils espèrent pour

LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES, DANS L'ENTRE-DEUX-MERS ORIENTAL ENTRE 1870 ET 1914

Fév. 1871	Armand Caduc (scrutin de liste)			
1872	Armand Caduc de Forcade de la Roquette			66 209 voix 47 315 voix
1873	Dupouy élu Maître	Républicain Arr. Monarchiste	33,3 % 23,4 % Abst. : 40,1 %	
1874	Roudier élu Ernest Larrieu Général Bertrand		32,9 % 11,3 % 34,5 % Abst. : 20,8 %	
1876	Robert Mitchell Armand Caduc		45,3 % 34,5 %	7703 voix 5807 voix
1877	Robert Mitchell Charles Dumoulin		46,7 % 39,4 %	7956 voix 6762 voix
		Arr. La Réole St-Macaire Targon Pellegrue Monségur Sauveterre	53 % pour 48,5 % Dumoulin 61 % pour 52 % Mitchell 52 % 53 %	
1881	Armand Caduc élu Joinville Gauban Judde de la Rivière		39,7 % 33,1 % 3,1 %	6786 voix 5619 voix 543 voix
1885	Scrutin de liste Républicains modérés : David Raynal... Jules Steeg, Alfred Laroze... Léon Laroze Conservateurs : Dompierre d'Hormoy, Ernest Larrieu, Robert Mitchell, Amédée de Lur-Saluces... Haussmann			
1889	Robert Mitchell élu Pierre Laroze		45,3 % 41,1 % Abst. 12,5 %	7299 voix 6627 voix
1893	Pierre Laroze élu Robert Mitchell Michel Jeantien		47 % 33 % 0,5 % Abst. 54 %	7619 voix 5436 voix 90 voix
1898	Pierre Laroze élu Henry Duc Pierre Sudraut P.O.F.		49,6 % 24,8 % 2,5 %	8134 voix 4069 voix 408 voix
1902	1 ^{er} tour : P. Laroze G. Chaigne R. Mitchell 2 ^e tour : G. Chaigne élu P. Laroze R. Mitchell		34,8 % 38,8 % 7,8 % 39,5 % 33,2 % 11,6 %	5814 voix 6481 voix 1307 voix 6606 voix 5556 voix 1942 voix
1906	G. Chaigne Bouche Marius Martin 2 ^e tour : G. Chaigne élu Martin Dubourg		42 % 29,6 % 11,9 % Abst. 15,2 % 48,7 % 2,3 % 1,5 % Abst. 47,5 %	8364 voix 5049 voix 2033 voix 7162 voix 423 voix
1910	Auguste Borderie Gabriel Chaigne Antoine Luzzi SFIO		43 % 40 % 2 %	7333 voix 6776 voix 389 voix
1914	Georges Chaigne Auguste Borderie Antoine Cayrel		47,4 % 35,2 % 2,7 %	7721 voix 5732 voix 441 voix

leurs enfants. Georges Chaigne, avocat, assura la permanence en succédant en 1914 à son père comme Pierre Laroze avait succédé à Léon Laroze. Les Chaigne voulaient être les mandataires directs de leurs électeurs auprès des Pouvoirs : ils sont les exemples d'une ouverture vers la démocratie représentative directe alors que les Laroze font encore appel à l'oligarchie des notables locaux.

Enfin, en 1914, Georges Chaigne fait largement référence à ses fonctions nombreuses dans divers organismes pour montrer qu'il a su se rendre utile à l'intérêt général et aux intérêts particuliers : cabinets des ministres, le journal *La France*, le conseil général, les organisations des cheminots ou des planteurs de tabacs.

En face des dynasties de notables, malgré le clientélisme permanent, les ambitions personnelles, les luttes de clans, on peut cependant constater que la démocratie rurale a dans l'ensemble bien fonctionné car, par leurs votes², les électeurs

de l'Entre-Deux-Mers ont départagé les candidats et ont successivement envoyé à la Chambre, des hommes qui ont su défendre leurs intérêts dans les questions d'agriculture et de communication. Même si leurs étiquettes politiques sont différentes, Armand Caduc, Robert Mitchell, Léon et Pierre Laroze, Gabriel et Georges Chaigne ont été les héritiers d'un même « complexe idéologique » important où l'on retrouve les principales acquisitions du XIX^e siècle : le suffrage universel, la propriété privée, la liberté d'entreprendre, la liberté de conscience et la liberté de l'enseignement « *fille de la liberté de conscience* » selon Chaigne en 1914. Conservatisme et progressisme ne sont pas des termes contradictoires : la conservation de l'ordre établi n'empêche pas l'évolution nécessaire par des réformes. L'Entre-Deux-Mers, en acceptant la République, fait sien la devise d'Auguste Comte, le fondateur de l'école positiviste : « *Ordre et Progrès* » !

NOTES

1) Tous les éléments d'information sont donnés par deux sources :

— ARAMBOUROU (R.), *L'arrondissement de La Réole (Gironde), au temps de la III^e République*. Etude électorale. Thèse pour le doctorat de 3^e cycle. 1962. Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

— Les dossiers des députés de la Gironde élaborés par les membres de l'E.R.H.P.C. (Equipe de Recherches en Histoire Politique Contemporaine) de l'Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, sous la direction de Madame Sylvie Guillaume.

Ces dossiers ont été réalisés par des dépouillements dans les annuaires, les journaux, et des enquêtes dans la série M des archives départementales de la Gironde.

2) Cf. le tableau p. 141.

Lignan-de-Bordeaux



A 15 kilomètres au sud-est de Bordeaux sur le circuit de l'Entre-Deux-Mers, Lignan-de-Bordeaux est une commune rurale d'une superficie de 894 hectares, peuplée de 725 habitants.

Elle s'étend sur les coteaux accidentés de la rive droite de la Garonne. Le bourg dominé par son église romane est situé dans la délicieuse vallée très ombragée du ruisseau la Pimpine.

Jadis, Lignan était une commune exclusivement agricole. De nos jours, la majorité des habitants exercent leur profession dans la communauté urbaine de Bordeaux, mais retrouvent chaque soir un environnement champêtre et boisé, judicieusement protégé depuis plusieurs décennies par les élus.

De plus, depuis plusieurs années, les coteaux se couvrent à nouveau de vignobles produisant un agréable vin d'appellation Bordeaux Supérieur.

Son passé est riche en sites historiques et archéologiques.

- abri préhistorique découvert en 1965.
- site gallo-romain de Cavaillac.
- église romane du XII^e siècle.
- tombes monolithes fin XI^e siècle sur la place publique.

De nombreux domaines et châteaux confirment le riche passé du village.

Musée particulièrement intéressant, ouvert tous les dimanches après-midi de 14 h 30 à 18 h de Pâques à la fin octobre. Visite également en semaine (groupes, écoles,...) en téléphonant au 56.21.23.53, 48 heures à l'avance. Visite gratuite.